



MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE SOUTIEN



Cher (e)s collègues,

Vous nous avez fait l'honneur de porter le SUPAP-FSU comme le premier syndicat de Paris Habitat. Nous voulions vous en remercier.

Nous allons tout faire pour être dignes de votre confiance. Nous allons également représenter l'ensemble du personnel et tous vous persuader que le seul syndicat qui prend en compte vos revendications, votre avis, sans arrière-pensée, sans démagogie, c'est le SUPAP-FSU.

Résultats définitifs des élections professionnelles du 26/12/2022 :

Classement	Syndicats	Nombre de sièges		Représentativité
		Titulaires	Suppléants	
1	SUPAP-FSU	7	8	28,41%
2	FO	6	6	27,73%
3	CFDT	6	5	22,98%
4	CFE-CGC	5	5	20,88%
Totaux		24	24	100,00%

Alerte ! Le métier de gardien est en danger !

À compter du 9 janvier 2023, quatre gardiens seront regroupés d'office dans les bureaux de l'agence Bargue (15^{ème} arrondissement) loin des immeubles où se trouve leur affectation.

Mobilisons-nous contre ces décisions arbitraires !

Dès le début du mois de janvier 2023 nous porterons fort vos voix dont nous espérons nous faire les portes paroles. Parmi nos actions à venir, que vous nous avez demandées au cours des derniers mois de mener :

- ✚ La défense de votre pouvoir d'achat lors des prochaines négociations sur les salaires. À défaut de vraies propositions nous entraverons les prochains conseils d'administration, s'il le faut.

→ Obtenir une augmentation égalitaire de 250€ par mois pour tous (150€ pour l'année 2022 + 100€ pour 2023) pour les salariés en catégorie_1, cat_2, cat_3.1 et 3.2 et l'indexation de l'augmentation des salaires sur celle des prix ! Le « Club des Hauts Salaires » a usé de son pouvoir pour s'auto-augmenter de + 100€ en janvier et 150€ en juillet (soit 250 euros en 2022) et pour les bas salaires seulement 34€ et 40€. Le SUPAP-FSU a été le seul syndicat à avoir dénoncé cette injustice envers les bas salaires et la majorité des personnels.

→ Obtenir Une prime dite Macron de 1500€ pour tous. Suite aux manifestations organisées en date du 06 et 20 octobre 2022 par la CGT et le SUPAP-FSU, les revendications sur les augmentations sur salaires et la prime dite Macron, ont été inscrites et soumises par la directrice générale au conseil d'administration. À ce jour, nous n'avons eu aucun retour officiel. Comptez sur notre abnégation, un point vous sera communiqué dans les plus brefs délais.

Cette prime ne coûte pas cher à l'employeur car elle est exonérée de cotisations sociales, elle n'est pas imposable non plus.

→ Obtenir la revalorisation des minimas comme suit :

- 1750€ pour la catégorie 1.1
- 1800 pour la catégorie 1.2
- 1900€ pour la catégorie 2.1
- 2000€ pour la catégorie 2.2

→ **Fin du mépris envers les gardiens et les agents de la Régie :**

Du jamais vu. Une baisse record du salaire ! Les gardien.nes et salariés de la régie en catégorie 1.1 et 1.2 peuvent être payés au SMIC soit 1678,95€. Le salaire minimum de la catégorie 2.1 est actuellement de 1700€ soit 21,05 au-dessus du SMIC :

→ Fin des inégalités entre gardiens.

Trouvez-vous normal qu'un gardien qui gère 180 logements avec 180 places de parkings soit payé au même salaire qu'un gardien qui gère 80 logements sans parkings ?

→ Nous exigeons le versement de 1€ par place occupée pour le gardien.ne qui gère des parkings.

→ Nous exigeons pour le gardien.ne qui gère + de 110 logements, le versement de 1€ par le logement au-delà de 110 logements exemple : pour un gardien.ne qui gère 160 logts (160-110) soit 50€

→ Mise en œuvre d'une prime de site sensible.

Vous êtes nombreux (ses) chers(es) collègues à travailler dans des conditions très difficiles sur des sites au sein desquels vous êtes confrontés à de nombreuses incivilités ou irrespects. En contrepartie, nous exigeons le versement de 150€ par mois pour les gardien.nes qui gère un site sensible.

→ L'arrêt du mépris manifesté par la DGA en charge des Ressources Humaines envers les salariés. Encore récemment, elle a tenté de faire pression sur les salariés qui ont défendu leurs droits en manifestant devant le conseil d'administration en octobre dernier en procédant à des retenues sur salaires beaucoup plus importantes que la durée de l'arrêt de travail des salariés qui avaient participé à ce mouvement. Le SUPAP-FSU est intervenu, la situation est en passe de se régler, sinon nous interviendrons "beaucoup plus haut".

Sachez également que lorsque nous constaterons des entraves importantes à vos droits, des contentieux judiciaires pris en charge financièrement par le SUPAP-FSU seront engagés. Nous savons que ce message sera entendu par notre Directrice Générale et qu'elle ne manquera pas de prendre en compte de ce que vous souhaitez.

Si nous devons prendre un exemple pour illustrer ce qui nous guide :

Nous avons mené il y a environ une année, une vaste enquête que les syndicats au pouvoir au CSE et au CSSCT ont tout fait pour stopper, sur le très mauvais climat social à la DRH. Plusieurs salarié.es de la DRH étaient en souffrance, en dépression, en proie aux idées suicidaires. Devant nos menaces de donner des suites judiciaires, la responsable du service Paie a été remerciée. Un plan d'action a été mis en œuvre pour améliorer les conditions de travail des salarié.es. **Nous restons très vigilants.**

Bonne et heureuse année 2023 à toutes et à tous !